

# CARAT GARANTI 2

## Obligation de droit français, d'une durée de 8 ans

VERSEMENT LIBRE / ARBITRAGE  
Offre disponible du 01/09/2008 au 19/12/2008\*

### Références du correspondant Cardif

Nom \_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

### Je soussigné(e)

☐ M. ☐ M<sup>me</sup> ☐ M<sup>lle</sup>  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
N° de client Cardif \_\_\_\_\_  
Référence du contrat \_\_\_\_\_ Nom du contrat \_\_\_\_\_

### Participe à l'opération

#### ☐ Versement libre

Montant versé \_\_\_\_\_ €  
Frais d'entrée ( \_\_\_\_\_ %) - \_\_\_\_\_ €  
Montant total versé (net de frais d'entrée) = \_\_\_\_\_ € (minimum 3 000 €)

#### ☐ Arbitrage

Je souhaite procéder à l'arbitrage suivant (minimum 3 000 € nets de frais d'arbitrage du contrat) :

Diminution

|           | Libellé        | Pourcentage à diminuer de la valeur de rachat du support |
|-----------|----------------|----------------------------------------------------------|
| Code ISIN | Fonds en euros | _____ %                                                  |
|           | _____          | _____ %                                                  |
|           | _____          | _____ %                                                  |

L'arbitrage donne lieu  
à la perception de frais  
d'arbitrage par Cardif

Offre disponible exclusivement pour les versements libres (hors versements réguliers) et arbitrages effectués dans le cadre des contrats en euros et en unités de compte. Les contrats dits "DSK"<sup>(1)</sup>, PEP, ainsi que les contrats uniquement en euros ou uniquement en unités de compte, sont exclus. De plus, cette offre n'est pas disponible pour les adhésions/souscriptions aux contrats Cardif Multi-Plus 3 et Cardif Multi-Plus 3 Capitalisation pour lesquelles l'option Mandat d'arbitrage a été choisie.

### Répartition du versement ou de l'arbitrage<sup>(2)</sup>

| Code ISIN    | Libellés        | Répartition |
|--------------|-----------------|-------------|
| FR0010652735 | Carat Garanti 2 | 100 %       |

\* Cette offre est commercialisée du 01/09/2008 au 19/12/2008 et peut être close à tout moment.

(1) Selon l'article 125 O-A-I 1°, alinéas 8 à 16, du Code général des impôts (issu de l'article 21 de la loi de finances pour 1998) et les décrets 98-412 et 98-413 du 28 Mars 1998.

(2) La proportion de ce patrimoine financier qu'il paraît raisonnable d'investir dans cette obligation peut correspondre à une partie de la diversification de ce patrimoine financier, mais ne devrait pas constituer la totalité de celle-ci.

(3) Paraphe indispensable pour les contrats en co-adhésion ou co-souscription.

\_\_\_\_\_  
Paraphe de l'adhérent  
(ou du souscripteur)

\_\_\_\_\_  
Paraphe du co-adhérent  
(ou du co-souscripteur)<sup>(2)</sup>

# Dispositions spéciales CARAT GARANTI 2

Cette offre peut être close à tout moment.

L'offre **CARAT GARANTI 2** (FR0010652735) est disponible du 01/09/2008 au 19/12/2008 à 12 heures, date de réception chez Cardif Assurance Vie  
L'adhérent/souscripteur peut souscrire à l'obligation CARAT GARANTI 2 :

- Sous forme d'un versement libre,
- Sous forme d'un arbitrage.

Tous les versements et arbitrages **parvenus chez Cardif Assurance Vie jusqu'au 19/12/2008 à 12 heures sont acceptés**, sous réserve que la limite du montant global de l'émission acceptée par l'assureur ne soit pas dépassée. A l'échéance de l'unité de compte CARAT GARANTI 2, le 11/01/2017, la part de la valeur de rachat correspondante sera affectée automatiquement et sans prélèvement des frais d'arbitrages à une unité de compte de type monétaire.

Avant de choisir CARAT GARANTI 2, vous devez lire attentivement le document "Caractéristiques principales" de l'obligation CARAT GARANTI 2.  
Cette obligation est destinée à être commercialisée exclusivement dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation de Cardif Assurance Vie.

---

## Signature

**Je reconnais avoir effectué un bilan patrimonial avec mon conseiller, comprendre le fonctionnement de l'obligation CARAT GARANTI 2, accepter les Dispositions spéciales ci-dessus et avoir préalablement pris connaissance des caractéristiques principales de l'obligation CARAT GARANTI 2.**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations recueillies sont obligatoires pour réaliser l'opération d'assurance puis l'exécuter et seront utilisées pour la gestion interne de Cardif Assurance Vie, ses mandataires, courtiers et réassureurs.

Elles pourront être communiquées à des prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de Cardif Assurance Vie, sauf si vous vous y opposez. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant au service Relations Clientèle - Gestion Epargne de Cardif - 4, rue des Frères Caudron 92858 Rueil-Malmaison Cedex.

A réception de ce document par Cardif, un avenant doit vous être adressé dans un délai maximum de 3 semaines. Si ce n'était pas le cas, veuillez nous le signaler.

Merci d'adresser ce document, sans omettre de le signer, à votre correspondant habituel.

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent  
(ou du souscripteur)

Signature du co-adhérent<sup>(4)</sup>  
(ou du co-souscripteur)

(4) Signature indispensable pour les contrats en co-adhésion ou co-souscription.